

**Décision prise dans le cadre de la délégation  
du conseil d'administration,**

**LE PRESIDENT,**

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2 et L.712-3, D 719-48 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 25 mai 2012 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 29 juin 2012 portant délégation au Président,

**DECIDE**

**Article 1 :**

Le tarif du laboratoire URAFPA pour la prestation de service « Micro-dissection » est fixé selon les modalités détaillées en annexe.

**Article 2**

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

**Article 3**

Le Directeur général des services et l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée dans les locaux du laboratoire URAFPA et sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 25 janvier 2017



Pierre MUTZENHARDT

Contrat/Devis n°	2017-LMD01	Recherche	<input type="radio"/>	Prestation	<input checked="" type="radio"/>
Durée :	1	mois	du	au	
Intitulé de la prestation/étude :	Micro-dissection				
Responsable scientifique :	Claudepierre Thomas		Pôle scientifique :		A2F
Laboratoire/Composante :	URAFPA				
Directeur du Laboratoire/Composante :	Rychen Guido				
Co-contractant :	Adaptherapy				
Fiche élaborée par :	Claudepierre Thomas				

### 1) Frais de personnel

#### Personnels permanents rémunérés sur budget Etablissement (à compléter obligatoirement)

Nom - Prénom - Employeur	Grade/Fonction	Salaire annuel brut chargé	Obligation horaire / an	Salaire horaire	Nombre d'heures	MONTANT total
	PROFESSEUR DES UNIVERSITES	119 181,07	1607	74,16	4	296,65 €
	PROFESSEUR DES UNIVERSITES	119 181,07	1607	74,16	4	296,65 €
	TECHNICIEN DE RECHERCHE & FORMATION(NES)	50 445,79	1607	31,39	64	2 009,04 €

2 602,35 €

#### Personnels recrutés spécialement sur le contrat

Nom - Prénom	Grade/Fonction	Salaire annuel brut chargé	Obligation horaire / an	Salaire horaire	Nombre d'heures	MONTANT total

#### COÛT TOTAL FRAIS DE PERSONNEL RECRUTE SUR CONTRAT

0,00 €

#### COÛT TOTAL FRAIS DE PERSONNEL

2 602,35 €

### 2) Dépenses directes spécifiques HT (hors frais de personnel)

#### Dépenses directes générées par l'exécution du contrat

Frais de mission	
Achat de petits matériels	
Consommables, produits	876,50 €
Services extérieurs sous-traités (heures de calculs, consultation bases de données)	150,00 €
Prestations spécifiques	
Gratification de stagiaires	
Autres dépenses	

1 026,50 €

#### Coût d'utilisation du matériel

Nom du matériel / Date d'achat	Prix d'acquisition (€ HT)	Durée d'amortissement (année)	Potentiel annuel d'utilisation (heures)	Durée d'utilisation (heures)	MONTANT
			1 607		0,00 €
			1 607		0,00 €

0,00 €

#### Maintenance du matériel utilisé

Nom du matériel	N° du contrat de maintenance	Date du contrat de maintenance	Coût annuel du contrat de maintenance	Nombre d'heures d'utilisation	MONTANT
Microscope à dissection laser			5 000 €	42	130,68 €
Cryostat			2 000 €	14	17,42 €

148,10 €

#### COÛT TOTAL DES DEPENSES DIRECTES SPECIFIQUES HORS SALAIRES

1 174,60 €

#### TOTAL DES COÛTS DIRECTS

3 776,95 €

Taux d'environnement global (approuvé par le CA du 13/12/2016)	88,00%
Environnement des personnels permanents et recrutés spécifiquement	2 290,07 €
<b>TOTAL DES COÛTS INDIRECTS</b>	<b>2 290,07 €</b>

#### COÛT COMPLET

6 067,02 €

\*\*\*MARGE\*\*\*

0,00 €

#### Montant du devis HT

6 067,02 €

Montant minimal à facturer

6 067,02 €

COÛTS DIRECTS

COÛTS INDIRECTS